COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Regroupement municipal

Les municipalités de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli confirment leur intérêt à poursuivre les discussions

Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli, le 4 novembre 2026 — Les municipalités de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli ont profité de leurs séances de conseil respectives pour confirmer leur intérêt à poursuivre les travaux en lien avec un éventuel regroupement.

Cette annonce a été faite après que les élus des deux municipalités se soient rencontrés pour faire le point sur le dossier. Cette rencontre a donné lieu à des échanges constructifs et a permis d'établir une feuille de route pour la suite.

Les prochaines étapes consisteront à préparer un état de situation complet destiné à informer les citoyens et citoyennes sur tous les aspects du regroupement, incluant une analyse financière réalisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ces éléments feront l'objet de séances d'information au printemps prochain. La population sera ensuite consultée sur le projet de regroupement proposé. La forme que prendra cette consultation sera déterminée à la suite des séances d'information. Les élus ont tenu à réaffirmer que les citoyens et les citoyennes seront entendus et que des changements pourront être apportés en fonction des commentaires reçus. La population sera tenue informée de l'avancement des travaux.

Rappelons que l'analyse sur l'opportunité d'un regroupement entre municipalités a débuté en 2021. Le dossier incluait alors cinq municipalités, soit L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert, Sainte-Louise et Saint-Roch-des-Aulnaies. Depuis, trois municipalités ont décidé de ne pas poursuivre la réflexion. La démarche actuelle ne concerne donc uniquement que Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli.

-30-

POUR INFORMATION :
Guylaine Boucher
Agence Médiapresse inc.
514 999-3662